

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

« STAGE DE FORMATION INITIALE AUX P.S.E. 2 » (à conserver)

La formation de **PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2** permet d'obtenir la compétence "d'équipier secouriste" et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours opérationnelle.



En vous formant au **PSE 2**, vous deviendrez un équipier secouriste capable d'intégrer une équipe de secours pour prendre en charge sur le plan technique et humain des victimes en détresse vitale afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure en utilisant du matériel spécifique. L'équipier secouriste, par la notion d'équipe, a donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable seul de choisir et exécuter correctement les gestes de premiers secours et de mettre en œuvre au côté d'un équipier secouriste le matériel d'urgence et de Premiers secours destinés à :

- prévenir les risques,
- D'assurer sa propre sécurité et celle des autres,
- De mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique,
- Avec du matériel de premiers secours,
- Au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

C'est un complément indispensable pour travailler en tant que **B.N.S.S.A.** sur la plage.



Le **C.D.F.33 - U.S.G.R.D.** vous propose 2 sessions de formation de 4 jours sur deux week-ends en date des :

Samedi 20, Dimanche 21 et Samedi 27, Dimanche 28 Mars 2021,

Samedi 10, Dimanche 11 et Samedi 17, Dimanche 18 Avril 2021

La session se déroulera :

de : **8h à 12h et 13h à 18h,**

où : **138 ROUTE DE LEOGNAN – 33140 VILLENAVE D'ORNON (à côté du collège de Chambéry)**

Durée : **29 HEURES**

Et le Tarif est de : **250€ sans financement,**
435€ si financement OPCO, C.P.F., Pôle Emploi... (remplir le document prévu à cet effet)

Le règlement pourra s'effectuer :

- ✦ Soit, par **chèque** à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**,
- ✦ Soit, par **bon de commande** (à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **15 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 16 stagiaires. Toutefois, l'U.S.G.R.D. se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.**

DOSSIER A RETOURNER COMPLET A :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Monsieur Freddy SALLAN au 06.16.11.75.93

Ou

Secrétariat au 06.27.59.06.88

Si cette formation vous intéresse

MERCI de remplir le dossier d'inscription ci-dessous au plus vite, et de le renvoyer l'adresse ci-contre.

C.D.F.33 / U.S.G.R.D.

138 route de Léognan
33140 Villenave d'Ornon

e-mail : usgrd.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr

Premiers Secours en Equipe de niveau 2



Condition d'admission:

Le stage de formation PSE 2 est ouvert à toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile. Il complète efficacement le PSE1 ou le SST par l'apport de nouvelles connaissances et la réalisation de nombreux cas concrets. Il convient d'être âgé de plus de 16 ans pour participer à cette formation.

Cadre réglementaire

Arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » .

Formation PSE2, pourquoi?

Cette formation vous permettra d'obtenir la compétence "d'équipier secouriste" et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours opérationnelle. En vous formant au PSE 2, vous deviendrez un équipier secouriste capable d'intégrer une équipe de secours pour prendre en charge sur le plan technique et humain des victimes en détresse vitale afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure en utilisant du matériel spécifique. L'équipier secouriste, par la notion d'équipe, a donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

Contenu de la formation

La durée de la formation PSE 2 est de 28 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause). Elle est composée de 11 parties :

- 1- L'équipier secouriste
- 2- Protection et sécurité
- 3- Les bilans
- 4- Les malaises et affections spécifiques (crise convulsive, crise d'asthme, diabétique, allergie...)
- 5- Les atteintes circonstancielles (affections liées à la chaleur, compressions de membres, intoxications, hypothermie, piqûres, morsures...)
- 6- Les traumatismes (de l'abdomen, du bassin, du crane, du dos, du thorax, des membres...)
- 7- Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- 8- Le relevages et le brancardage
- 9- Les situations particulières (nombreuses victimes)

Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs , interactifs, études de cas), pratiques (apprentissage du gestes , mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques et d'un QCM.
À l'issue de la formation, un bilan de l'ensemble des résultats obtenus est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation PSE 2. Dans certains cas, il peut être proposé une journée de rattrapage.



Durée:

4 jours - 28h00 de formation

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec du matériel de premiers secours, au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques

Modalités:

- Prérequis: Avoir le PSE1 et avoir plus de 16 ans
- En présentiel (possibilité d'une partie en distanciel)

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix:

- 250 euros / participant

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

Civilité Madame Mademoiselle Monsieur

NOM & PRENOM

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

Département de naissance

Adresse

Code postal

VILLE

Téléphone

E-mail

@

PHOTO

A

COLLER

DATES DU STAGE :

DATES LIMITES DU DEPOT DE DOSSIER

- Samedi 20, Dimanche 21 et Samedi 27, Dimanche 28 Mars 2021
- Samedi 10, Dimanche 11 et Samedi 17, Dimanche 18 Avril 2021

Vendredi 05 Mars 2021
Vendredi 26 Mars 2021

Ce « **BULLETIN D'INSCRIPTION** » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné :

- du mode règlement Chèque Bon de commande, (à l'ordre du C.D.F.33 - U.S.G.R.D).
- d'un montant de 250€ 435€ (coût pour une prise en charge par un O.P.C.O.)
- d'une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur avec votre nom et adresse postale,
- la photocopie du diplôme initial P.S.E.1. (**sauf si vous l'avez obtenu avec la FNMNS**)
- et la photocopie de votre dernière formation continue P.S.E.

C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D.

Dossier reçu le :

Nom de la Banque & n°

Bon de commande & N°

Enveloppe A4 Diplôme P.S.E.1 F.C. P.S.E.1 R.I.

Observations

A _____

le _____

NOM ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

À observer lors de formation P.S.E.1/P.S.E.2 et leurs formations continues

Article 1

Toute personne suivant une formation au sein de l'association **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

Article 2

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

Article 3

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. -U.S.G.R.D.** 138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon.

Article 4

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

Article 5

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.

Article 6

Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par mail (*site de l'U.S.G.R.D. ou par mail*). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

L'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** s'engage à donner un mémento de révision en version papier ou informatique en fonction de la formation suivie PSC1, SST, PSE1 ou PSE2 effectuée sauf pour les maintiens et vérifications des acquis (*formations continues / recyclages*).

Article 7

Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** Si le candidat tombe malade (*sur justification d'un certificat médical*) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée.

Article 8

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précèdent une formation

- * 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (*recyclage*) P.S.E. 1 ou/ & 2,
- * 50 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2,
- * 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

NOM DU STAGIAIRE

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

REGLEMENT INTERIEUR

Article 9

Une **somme de 15 euros** sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

Article 10

La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (*aucun remboursement ne sera effectué*) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.

Article 11

Le candidat débiteur :

- ❖ ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ❖ ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ❖ ne pourra suivre la formation.

Article 12

Le candidat cède son droit à l'image pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (*sans limitation de nombre*) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années.

Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.**

Article 13

En cas de non-respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

Le Stagiaire

Nom & Prénom et Signature

précédé de la mention « lu et approuvé »

Le Président

M. Frederic SALLAN



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

(À retourner si complétée)

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR _____
(en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET _____ CODE APE _____

ADRESSE DE FACTURATION _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ FAX _____

E-MAIL _____
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR _____

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** » souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE

POUR UN MONTANT DE **250€ (deux-cent cinquante euros),**
OU DE **280€ (deux cent quatre-vingt euros),** cout pour une prise en charge par un O.P.C.O.

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

NUMERO DE SIRET _____

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

DOSSIER SUIVI PAR _____

À l'égard du **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

A _____, le _____

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NIVEAU D'ETUDES :

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS :

PROFESSION ACTUELLE :

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

NIVEAU SECOURISME ACQUIS :

Quelle est votre attente par rapport à cette formation ?

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussignéatteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : le **SIGNATURE :**



Je cède / Je ne cède pas (rayer la mention inutile) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 33.

Fait à : le **SIGNATURE :**



REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif du CD 33 – USGRD sis au 138 route de Léognan -33140- VILLENAVE D'ORNON.

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CDF 33 – USGRD car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la réglementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est **obligatoire** et **règlementaire** dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par le CDF 33 – USGRD. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat du CDF 33 – USGRD via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données du CDF 33 – USGRD (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M. atteste avoir pris connaissance des mentions d'information ci-dessus et accepte que le CDF 33 – USGRD collecte et utilise des données renseignées dans ce formulaire.

Fait à Villenave d'Ornon, le/...../.....

(Nom, prénom et signature)

Le secrétaire

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 - 06.20.26.51.21
usgrd.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr
SIRET: 51966418900015 - APE: 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1 : OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre Départemental de Formation de la Gironde de la FNMNS – USGRD et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF.

Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/GESTION DES CONFLITS.

Toute prestation accomplie par le CDF 33 de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. Le CDF n'étant pas assujéti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé.

Le CDF 33 de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

CLAUSE 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que le CDF 33 de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

CLAUSE 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces

CLAUSE 6 : RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

CLAUSE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité du CDF 33 de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

CLAUSE 8 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le/...../.....

Nom, prénom et signature du client précédée de
la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Le représentant légal du CDF 33 FNMNS
Frédéric SALLAN, Président du CDF 33



C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 / 05.22.26.51.21
usard.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr
SIRET : 51966418900015 - APE : 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01



Qualiopi
processus certifié

P.S.E. 2

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2